

Contact: Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01
Date: 29/04/2016
Reference: BEUC-PR-2016-007

Les frais d'itinérance chutent ce lundi, bonne nouvelle pour les consommateurs

Ce lundi 2 mai, téléphoner, envoyer des SMS et naviguer sur internet depuis l'étranger coûtera beaucoup moins cher grâce à l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation européenne sur les télécommunications. Le Bureau européen des Unions de Consommateurs (BEUC) se réjouit de cette baisse des tarifs.

Les frais d'itinérance que les opérateurs peuvent appliquer aux tarifs domestiques seront plafonnés à 0,05€ pour les appels sortants, 0,02€ pour les SMS, et 0,05€ pour chaque méga téléchargé lorsque les utilisateurs utilisent leur téléphone à l'étranger.

La fin de l'itinérance, ou *roaming*, est en cours et devrait devenir réalité en juin 2017, à condition que l'Union européenne parvienne à se mettre d'accord sur une réforme profonde des prix entre entreprises (« B2B »). Le BEUC exhorte la Commission européenne à publier des propositions ambitieuses pour réformer les prix que les opérateurs téléphoniques paient les uns aux autres pour les appels transfrontaliers et l'utilisation des données. Cette réforme est cruciale pour soutenir la concurrence dans le secteur des télécoms.

Un autre élément de cette législation – également en vigueur dès ce lundi – instaure que le trafic sur Internet doit être traité équitablement. En d'autres termes, le principe de la « neutralité du net » interdit désormais aux fournisseurs d'accès à internet de ralentir, discriminer ou bloquer l'accès à certaines applications ou services.

Monique Goyens, Directrice générale du BEUC, a commenté :

« Cette chute des frais d'itinérance est une bonne nouvelle. Aujourd'hui les consommateurs ne comprennent pas pourquoi traverser une frontière doit faire gonfler leur facture de téléphone et d'internet.

« On parle sans cesse de numériser l'économie européenne. Pour que cela se produise, il faut supprimer les frais supportés par les consommateurs pour utiliser internet ou passer un coup de fil depuis l'étranger. Abolir le *roaming* est une étape évidente dans la logique de l'UE de bâtir un marché numérique unique.

« La neutralité du net est indispensable pour préserver l'internet qu'on connaît aujourd'hui : favorable à l'innovation et accessible à tous. C'est une victoire pour les droits des consommateurs car les fournisseurs d'accès ne décideront pas pour servir leurs intérêts commerciaux quels services les consommateurs doivent ou ne doivent pas utiliser. »

FIN



This press release is part of an activity which has received funding under an operating grant from the European Union's Consumer Programme (2014-2020).